DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING

Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 juin 2026, à 20 heures, dans la salle de réunion de la Mairie, Place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Serge KLEIN, Maire, après convocation légale adressée par courriel le 16 juin 2026.
Etaient présents : CHARTON Fabrice, UHRY Lia, CLÉMENT Gilbert, HOLTZ Adeline, SIMON Francis, DUMOLLARD Jean-Yves, SCHMITT Martial, BECKER Gérald, MAURER Émilie, NISSE Dylan, GÉRARD Emma,
Etaient excusées : FROELIGER Marthe, RICHARD Julie, GALERME Leslie,
Etaient absents : /
Procurations : FROELIGER Marthe à UHRY Lia, RICHARD Julie à CHARTON Fabrice, GALERME Leslie à CLÉMENT Gilbert,
Secrétaire de séance : BILLAUD Laetitia, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :
1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 ;
3. Compte rendu et communications des décisions prises par délégation ;
4. Vente du bien communal situé 2 Place de l'Église ;
5. Fixation du prix des box du hangar communal – Rue Château d'Eau ;
6. Sécurisation de la circulation – Lotissement Château d'Eau ;
7. Subventions ;
8. Divers.

2026-05-050 Intervention du Collectif Préservons la Biodiversité et choix du lieu d'implantation d'un nichoir à chouette effraie

En ouverture de séance, le Collectif Préservons la Biodiversité a présenté son projet visant à installer un nichoir destiné à accueillir une chouette effraie. Les représentants du collectif ont rappelé plusieurs éléments essentiels :

- La chouette effraie contribue à la régulation naturelle des populations de rongeurs.
- L'espèce nécessite un environnement calme, sombre et peu fréquenté pour s'installer durablement.
- La mise en place du nichoir s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité locale, valorisante pour la commune.

Le collectif a également proposé d'accompagner la commune dans l'installation du nichoir ainsi que dans son suivi.

Le conseil municipal est invité à déterminer l'emplacement le plus adapté pour accueillir le nichoir, parmi les options évoquées (par exemple : grange, grenier ou tout autre bâtiment approprié).

Une fois le choix arrêté, la décision sera transmise au Collectif Préservons la Biodiversité, afin de permettre l'organisation de la mise en place du nichoir.

2026-05-051 Nomination d'un secrétaire de séance

Madame BILLAUD Laetitia, secrétaire de mairie, a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2026-05-052 Approbation du procès – verbal de la séance du 28 avril 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la séance du 28 avril 2026 en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2026-05-053 Compte-rendu et communications des décisions prises par délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées depuis la dernière séance.

2026-05-054 Vente du bien communal – 2 Place de l'Église

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant que le bien communal situé 2 Place de l'Église est sans utilité pour les services municipaux,
Considérant l'intérêt pour la Commune de procéder à son aliénation,
Il est noté que Madame Emma GÉRARD s'abstient pour le débat et le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Par : 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- DECIDE de vendre le bien communal, situé 2 Place de l'Eglise, 57405 HOMMARTING, cadastré section 02, parcelle 36,
- DECIDE de fixer le prix de vente de ce bien à 17 500,00 euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires.

2026-05-055 Fixation du tarif et des conditions de location d'un box au sein du hangar communal Rue du Château d'Eau Usage professionnel (auto-entrepreneur nettoyage automobile)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la demande de location d'un box, situé dans le hangar communal, Rue du Château d'Eau, par un auto-entrepreneur exerçant une activité de nettoyage automobile,
Considérant que la commune met à disposition des locaux pouvant accueillir des activités professionnelles non polluantes et ne générant pas de nuisances,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs et conditions d'occupation du domaine communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 — La commune autorise la location d'un box situé dans le hangar communal Rue du Château d'Eau à un auto-entrepreneur exerçant une activité de nettoyage automobile, à des fins strictement professionnelles.
Le locataire pourra prendre possession des lieux à compter du lundi 29 juin 2026.

Article 2 — Le tarif mensuel de location est fixé à : 350,00 € / mois, révisable annuellement.
Ce tarif inclut l'accès au box et les charges communes.
Il n'inclut pas l'assurance professionnelle du locataire ni les consommations spécifiques (eau, électricité).

Le loyer sera réclamé au locataire dès lors que les travaux seront terminés et le box pleinement opérationnel.

Article 3 —Le locataire s'engage à :

- exercer uniquement une activité de nettoyage automobile non polluant,
- n'utiliser que des produits conformes aux normes environnementales,
- ne pas rejeter d'eaux usées ou de produits dans les réseaux non prévus à cet effet,
- respecter les règles de sécurité incendie et de stockage,
- maintenir le box et ses abords en parfait état de propreté,
- ne générer aucune nuisance sonore ou olfactive incompatible avec le voisinage.

Toute modification d'activité est soumise à l'accord préalable de la commune.

Article 4 — La location fera l'objet d'un contrat écrit (bail) précisant :

- la durée,
- les obligations du locataire,
- les modalités de résiliation,
- les règles d'entretien et de sécurité,
- les responsabilités en cas de dégradation.

2026-05-056 Sécurisation de la circulation – Lotissement Château d'Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CLÉMENT Gilbert, Adjoint au Maire.

Monsieur CLÉMENT informe l'assemblée qu'une réunion de la Commission Urbanisme et Travaux s'est tenue en mairie le mercredi 17 juin 2026 à 18 h 00, afin d'examiner la problématique de la circulation dangereuse et de la vitesse excessive constatées au sein du lotissement Château d'Eau.

Il expose que, pour améliorer la sécurité des usagers et des riverains, une modification de la signalisation ainsi que des aménagements de circulation apparaissent nécessaires.

Une nouvelle réunion de la commission sera programmée afin d'étudier différentes solutions. Les membres de la commission sont invités à formuler leurs propositions.

2026-05-057 Subvention accordée à l'Ecole dans le cadre d'un séjour « classe verte »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble des élèves de l'école participera à un séjour scolaire « classe verte ». Le nombre prévisionnel de participants est de 68 enfants, correspondant à la totalité des effectifs.

Le séjour se déroulera au Centre PEP d'ORBEY (Haut-Rhin) du 03 au 05 mai 2027, soit 2 nuits et 3 jours.
Le coût estimatif du séjour s'élève à 310 € par enfant, incluant l'hébergement, les activités et le transport en bus.
Madame Sandra SACCUCCI, Directrice de l'école, sollicite une participation financière de la commune afin d'alléger la charge restant à la responsabilité des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 25 € par élève participant au séjour.

DIVERS :

2026-05-058 Affaires scolaires et périscolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame UHRY Lia, Adjointe au Maire.

Madame UHRY informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'ESAT L'Eventail annonçant une augmentation des tarifs de restauration périscolaire à compter de septembre 2026.

Elle précise que, compte tenu du nombre d'enfants inscrits, les trois semaines de centre aéré seront organisées du 6 au 24 juillet 2026. Deux animateurs supplémentaires seront recrutés afin de renforcer l'encadrement. Des sorties mutualisées sont par ailleurs prévues avec une commune voisine.

Madame UHRY indique également que le conseil d'école s'est tenu le 16 juin 2026.
L'effectif scolaire demeure stable pour la prochaine rentrée.
La question de la circulation et du stationnement aux abords de l'école a été soulevée.

Elle rappelle enfin que la kermesse de l'école se tiendra le 03 juillet, et qu'une brocante, organisée par l'association Les Petits Sorciers, aura lieu le 05 juillet.
Les conseillers municipaux sont invités à participer à ces manifestations.

2026-05-059 Informations communiquées par M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bulletin municipal est actuellement en cours de montage.

Il indique qu'une visite des bâtiments communaux est proposée aux conseillers municipaux le 11 juillet à 9 h 00.

Monsieur le Maire fait également savoir qu'un arrêté municipal, en date du 23 juin 2026, a été pris afin d'adapter exceptionnellement les conditions d'accueil des élèves de l'école de Hommarting en raison d'un épisode de canicule. Ainsi, pour les journées du jeudi 25 juin 2026 et du vendredi 26 juin 2026, les horaires d'enseignement ont été aménagés : les cours sont assurés uniquement le matin, selon les horaires habituels. Les locaux climatisés du périscolaire, situés en face de l'école, pourront être utilisés afin de garantir des conditions d'accueil adaptées.

Il précise que les agents communaux ont installé des ventilateurs dans chaque salle de classe. Par ailleurs, l'association Les Petits Sorciers a mis à disposition au sein de l'école un grand ventilateur/rafraîchisseur raccordé à l'eau.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h55.

HOMMARTING, le 25 juin 2026
Le Maire : Serge KLEIN

MAIRIE DE HOMMARTING (Moselle)